

Sommaire

- **Santé sécurité au travail**
Comprendre son troupeau et travailler en sécurité avec son chien page 1
- **Relation Client**
Accueil sur rendez-vous : pour une prise en charge efficace et personnalisée de votre dossier page 2
- **Vie mutualiste**
Journées des élus 2019 : des rencontres privilégiées pour vos délégués page 2
- **Prévention santé**
Semaine de la vaccination : à quel âge faire vacciner votre enfant ? page 3
- **Action sociale**
Appel à Projets Jeunes : la MSA récompense deux groupes lorrains au Salon de l'Agriculture ! page 3
- **Internet**
 - Je crée mon espace privé en quelques clics
 - Une demande de retraite en ligne commune à tous les régimes
 - Obtenir son attestation fiscale en ligne
 - Changement de situation, prévenez la MSA sans tarder !
 - Tout sur l'offre Tesa page 4

Santé sécurité au travail

Comprendre son troupeau et travailler en sécurité avec son chien



Organisée par la Chambre d'agriculture en collaboration avec la MSA et l'institut de l'élevage, la formation "Comprendre son troupeau pour travailler en sécurité avec son chien" a pour but de permettre aux éleveurs d'améliorer leurs pratiques de manipulation de leurs animaux avec leur chien.

Accompagnés de leur fidèle compagnon, 8 stagiaires ont eu l'occasion d'échanger et de partager expériences et exercices pratiques. Trois journées pour mener à bien avec le chien, un véritable travail d'équipe au quotidien.

Rendre le troupeau docile

Il est nécessaire, en amont, de bien comprendre son troupeau : des perceptions sensorielles des bovins, à leur comportement en cas de stress et leur organisation sociale ; l'apprentissage et la bonne compréhension de ces informations sont des étapes essentielles pour rendre le troupeau docile, le manipuler dans de bonnes conditions et assurer sa propre sécurité ainsi que celle des animaux.

"l'exploitant et le chien forment un véritable binôme"

Bruno Banon, formateur agréé par l'Institut de l'élevage et éleveur de bovins lait et allaitants dans les Vosges

Le chien a un rôle important et privilégié sur une exploitation. Au-delà de sa mission de garde, il est un excellent coéquipier pour l'exploitant. Chaque jour, il peut aider à la protection et à la contention des troupeaux. Il est cependant nécessaire de le dresser afin qu'il soit maîtrisé et ne commette pas d'imprudences. Un chien reste un animal et doit être contrôlé par le maître pour éviter tout comportement incohérent (déstructuration du troupeau, poursuite d'un bovin, morsure...).

"Il y a une grande relation de confiance entre le chien et l'homme"

Christophe Ploche accompagné de Oups, 6 mois

Au cours des trois journées, les participants ont donc appris à mieux percevoir le troupeau dans sa globalité. À l'aide de leurs chiens préalablement dressés, ils ont à tour de rôle déplacé un troupeau dans un champ. Les compagnons ont su faire preuve de persévérance ! Les stagiaires sont repartis enrichis avec une série d'exercices à renouveler sur le terrain.

GARE AUX TIQUES !

Le printemps est souvent synonyme de recrudescence des piqûres de tiques, susceptibles de transmettre un certain nombre de maladies à l'homme et notamment la maladie de Lyme liée à une bactérie.

Lors de vos promenades, empruntez dès que possible des chemins situés hors des zones broussailleuses et porter des vêtements couvrants, de préférence clairs afin de mieux repérer les tiques qui s'y accrocheraient.

Si l'une d'entre elles parvient à vous piquer, retirez-la le plus vite possible à l'aide d'un tire tique en effectuant un léger mouvement de rotation.

Pour en savoir plus :

lorraine.msa.fr/santé/tiques-et-maladie-de-Lyme



Accueil sur rendez-vous : pour une prise en charge efficace et personnalisée de votre dossier

Nous vous rappelons que les adhérents de la MSA Lorraine sont reçus uniquement sur rendez-vous sur l'ensemble des lieux d'accueil, y compris à Épinal, Metz et Vandœuvre-lès-Nancy.



L'objectif est de mieux répondre à vos attentes et d'améliorer la qualité du service rendu.

Plus de proximité

Le rendez-vous permet la préparation en amont des dossiers, ce qui constitue un avantage supplémentaire pour vous, dans la mesure où nous gérons l'ensemble de la protection sociale (famille, retraite, santé,...).

Il s'agit enfin de renforcer la prise en charge personnalisée des situations et de vous éviter tout déplacement inutile.

Les horaires

- **À Vandœuvre-lès-Nancy, Metz et Épinal :** sur rendez-vous uniquement, du lundi au jeudi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi jusqu'à 16h30.

Comment prendre rendez-vous ?

- depuis Mon espace privé, via le service en ligne **"Demande de rendez-vous"**
- par téléphone au **03 83 50 35 00**

Rappel

Pour chaque rencontre, la carte Vitale et une pièce d'identité peuvent être utiles.

Journées des élus 2019 : des rencontres privilégiées pour vos délégués

Plus de 159 délégués ont répondu présent aux "journées des élus" aux côtés du Conseil d'administration et de la Direction MSA Lorraine.

Ces rencontres de printemps sont essentielles dans la vie de nos élus et sont l'occasion de rencontres privilégiées autour des thèmes qui font l'actualité de la protection sociale agricole.

Du 21 février et 28 mars, 12 réunions suivies de 12 visites d'entreprises agricoles locales se sont déroulées sur nos 3 départements.

Au programme, les actualités sociales avec le prélèvement à la source, le Dossier Médical Partagé (DMP), le Tesa web

et le Tesa + et la prime d'activité ; les nouveaux programmes d'action sanitaire et sociale ; l'offre d'actions de prévention santé de l'ASEPT Lorraine ; l'offre d'accompagnement des actifs en situation de mal-être et la présentation du calendrier des élections 2020.

Les échanges ont été nombreux autour des situations de mal-être et de détresse psychologique subies par certains de nos adhérents. L'occasion pour les équipes de prévention de rappeler les dispositifs d'accompagnement existants avec notamment la cellule pluridisciplinaire de prévention MSA Lorraine, dédiée aux exploitants et salariés agricoles, qui propose des mesures d'accompagnement adaptées et personnalisées.

Ces temps d'échanges ont permis de rappeler que des personnes volontaires sur notre territoire, appelées sentinelles, ont été sensibilisées au repérage des signes de mal-être. Les sentinelles identifient les signes et ont la possibilité d'orienter les personnes en situation de fragilité vers la cellule pluridisciplinaire de prévention MSA Lorraine.

Des élus MSA ont été les premiers à prendre ce rôle mais d'autres bénévoles peuvent rentrer dans le dispositif. Si vous êtes intéressé, renseignez-vous après de vos délégués !

Cap sur les élections MSA 2020

Autre sujet abordé, les élections MSA 2020. L'occasion de présenter un premier bilan des actions déployées au cours du mandat.

Depuis 2015, les échelons locaux ont organisé plus de 140 réunions et actions, menées dans de très nombreux domaines. La MSA s'est par ailleurs mobilisée dans l'accompagnement des crises agricoles et des plus fragiles, la mise en œuvre d'importantes réformes, la santé au travail, l'action sanitaire et sociale ou encore en prévention santé.

La généralisation des rendez-vous, plébiscitée par les adhérents, permet de mieux prendre en compte les situations avec une approche globale grâce à notre guichet unique.

La MSA a également renforcé ses partenariats avec les organisations professionnelles agricoles, les autres organismes de protection sociale, les conseils départementaux ou encore les maisons de services au public, pour plus d'efficacité.

Des élus de proximité qui relaient, agissent et représentent

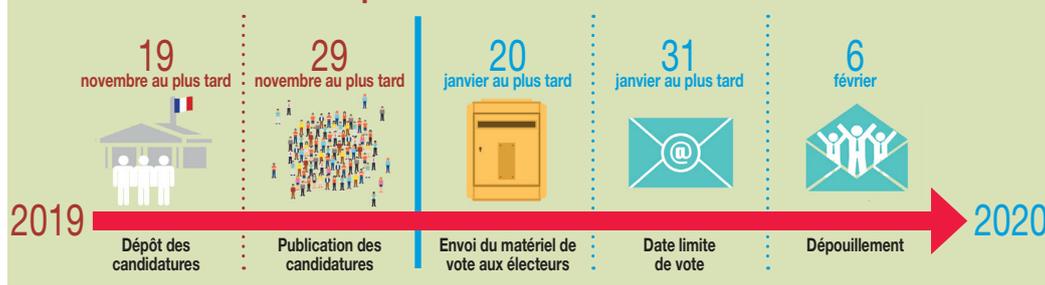
Agriculteurs, salariés de l'agriculture, employeurs, actifs ou retraités, les délégués de la MSA forment un réseau de plus de 25 000 hommes et femmes de terrain bénévoles dont 1 200 en MSA Lorraine, élus par vous, pour cinq ans. Les délégués sont des relais entre vous et votre MSA. Orienter vers les services, interpellier la MSA, faire connaître les actions, vos délégués sont à votre écoute et vous accompagnent pour identifier vos besoins ou vos difficultés.

"La MSA, c'est un service public de référence du monde rural, outil et fabrique de cohésion sociale et territoriale" François-Emmanuel Blanc, Directeur Général de la Caisse centrale de MSA.



Journée des élus organisée à La Maison Familiale Rurale de Bulgnéville le 28 mars dernier. Les participants ont ensuite visité la fromagerie de l'ermitage.

Les temps forts des élections MSA 2020 :



Semaine de la vaccination : à quel âge faire vacciner votre enfant ?

La vaccination suit un calendrier spécifique, mis à jour chaque année. Jusqu'à 6 ans, ce calendrier est harmonisé avec celui des examens médicaux obligatoires.

Faire vacciner votre enfant est le moyen le plus simple et le plus efficace pour le prémunir de certaines maladies infectieuses et de leurs complications. Pour acquérir une immunité de base, plusieurs injections sont souvent nécessaires. Et pour maintenir une protection suffisante et durable, l'immunité doit pour certains vaccins être entretenue par des rappels réguliers.

Pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2018

Les 11 vaccins contre les maladies suivantes sont obligatoires : la coqueluche, l'Hæmophilus influenzae b, l'hépatite B, le méningocoque C, le pneumocoque, la rougeole, les oreillons, la rubéole, la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite. Les injections seront réalisées avant les 2 ans de votre enfant.

Est-ce obligatoire de vacciner son enfant ?

Oui, la présentation du carnet de santé ou d'un certificat de vaccination à jour avec les vaccins demandés est désormais exigée lors de l'admission en crèche, en école ou en accueil collectif (assistant maternel, colonie de vacances, etc.).

Pour les enfants nés avant le 1^{er} janvier 2018

Les vaccins obligatoires restent ceux contre les maladies suivantes : diphtérie, tétanos, poliomyélite. Une injection est à réaliser à 2 mois, puis une deuxième à 4 mois, complétées par un rappel à 11 mois. Les autres rappels sont effectués à 6 ans, puis entre 11 et 13 ans.

D'autres vaccins contre les maladies suivantes sont recommandés :

- **Tuberculose** : dès la naissance pour les enfants présentant un risque élevé de tuberculose. La vaccination peut être réalisée jusqu'à 15 ans.
- **Rougeole, rubéole et oreillons (vaccin ROR)** : deux injections : une à 12 mois et une deuxième entre 16 et 18 mois (entre 12 et 15 mois en cas de garde en collectivité).
- **Infections à pneumocoque** : deux injections : une à 2 mois puis une deuxième à 4 mois, complétées par un rappel à 11 mois.
- **Infections à méningocoque C** : une injection à 12 mois. Si elle n'a pas eu lieu, un rattrapage est possible jusqu'à 24 ans.

- **Coqueluche** : deux injections : une à 2 mois puis une deuxième à 4 mois, complétées par un rappel à 11 mois. Les autres rappels, non obligatoires, sont recommandés à 6 ans, puis entre 11 et 13 ans.

- **Haemophilus influenzae de type b (Hib) et hépatite B** : deux injections : une à 2 mois puis une deuxième à 4 mois, complétées par un rappel à 11 mois.

- **Varicelle** : pour les adolescents de 12 à 18 ans ou les enfants de plus de 12 mois exposés, deux injections espacées de 4 à 8 semaines ou de 6 à 10 semaines selon le vaccin.

La prise en charge par la MSA

Les vaccins obligatoires, comme recommandés, sont pris en charge à 65 % par la MSA sur prescription, à l'exception du ROR pris à 100 %. Le complément est assuré par les mutuelles.

Pour en savoir plus



**VACCINATION
INFOSERVICE.FR**

Le site de référence qui répond à vos questions

Action sociale

Appel à Projets Jeunes : deux groupes récompensés au SIA !

En janvier 2019, 3 projets ont été primés au niveau départemental par la MSA Lorraine. Et parmi eux, 2 projets ont été retenus par le jury national de la Caisse Centrale de MSA qui a récompensé 15 groupes dans toute la France.

Les lauréats ont été invités à la cérémonie de remise des prix le 2 mars dernier au Salon International de l'Agriculture à Paris.

Les projets :

- **Les Choucas : "Nouba, Nuage et Nutella, les compagnons de l'espoir" Longwy, Chenières (54) et Pétange (Luxembourg)**

3^{ème} prix des 13-17 ans d'une valeur de 2100 €

12 jeunes de 14 à 15 ans se sont réunis pour créer le projet "Nouba, Nuage et Nutella, les compagnons de l'espoir", qui a pour but de favoriser l'autonomie des personnes handicapées en finançant du matériel et en parrainant des chiens médiateurs. Au travers de multiples actions menées depuis 2016, ils ont eu l'occasion d'apprendre à dépasser les différences et de manifester leur solidarité en travaillant avec des jeunes et des adultes handicapés. Ils ont également appris à créer du lien social en allant à la rencontre des habitants et professionnels du territoire pour les associer aux actions de solidarité. En mai 2018, leurs efforts se sont concrétisés par la remise de chiots d'assistance et d'un fauteuil à différentes personnes en situation d'handicap.

- **Les Circons'crie : "Fier de moi et de mon village" La Baffe (88)**

Prix "coup de cœur Facebook" d'une valeur de 1500 €

En lien avec l'association "La Récré", pas moins de 17 jeunes de 11 à 16 ans ont travaillé autour d'un projet commun : "Fier de moi et de mon village". Les Circons'crie se sont alors réunis pour partager leur passion et faire découvrir les arts du cirque en créant un spectacle et préparant l'organisation de sa tournée dans une autre région. Un projet, qui leur permet de représenter leur village et d'acquérir de l'autonomie et des compétences à travers les différentes étapes de la conception du projet. Les jeunes présenteront leur spectacle à partir de juillet 2019.

Bravo à nos lauréats !



Le concours

"Appel à Projets Jeunes" :

Organisé par la MSA et reconduit chaque année, le concours Appel à Projets Jeunes a pour but d'encourager et de récompenser des projets menés par des groupes de jeunes âgés de 13 à 22 ans, agrémentant ainsi la vie en milieu rural en créant des espaces de vie, des lieux d'échanges et de rencontres.

Vous souhaitez obtenir plus d'informations sur ce concours ?

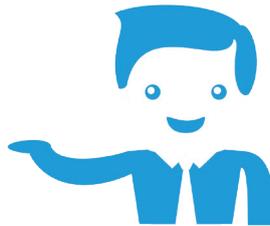
Vous souhaitez inscrire votre projet pour 2019 ?

Contactez Camille Arnould,
Travailleur Social à la MSA Lorraine
03 83 50 35 06
arnould.camille@lorraine.msa.fr

Je crée Mon espace privé en quelques clics

5 bonnes raisons de s'inscrire :

- effectuer vos démarches en ligne
- échanger par mail sécurisé avec votre MSA
- consulter vos paiements et remboursements
- déclarer vos salariés (pour les employeurs)
- gérer votre compte personnel, modifier vos coordonnées



Vous souhaitez vous inscrire ? Suivez le guide !

Particulier, exploitant ou entreprise, inscrivez-vous à Mon espace privé et accédez immédiatement à votre espace et à vos services en ligne de manière sécurisée et gratuite. Mon espace privé existe aussi pour les "tiers déclarants" et les partenaires de l'action sociale.

- 1 J'accède au site lorraine.msa.fr
- 2 Je clique sur le lien "S'inscrire" dans le bloc en haut à droite
- 3 J'indique mon identifiant MSA : les 13 premiers chiffres de votre numéro de sécurité sociale ou votre numéro SIRET
- 4 Je complète mes informations
- 5 Je reçois un mot de passe provisoire par email, SMS ou par courrier
- 6 Une fois connecté à Mon espace privé, je personnalise mon mot de passe.

Pour garantir la sécurité de votre espace personnel, ce mot de passe doit être constitué au minimum de 8 caractères. Il doit être composé d'au moins 3 critères sur les 4 suivants : majuscules, minuscules, chiffres et caractères spéciaux. Pensez à conserver votre mot de passe personnalisé, il sera nécessaire pour vos prochaines connexions !

Pour plus d'informations : <https://aide.msa.fr/lfy/inscription>

Obtenir son attestation fiscale en ligne

Pour consulter les montants imposables (retraite, indemnités journalières, pension d'invalidité...) transmis par la MSA à l'administration fiscale, rendez-vous dans Mon espace privé, rubrique Mes services / Obtenir une attestation / Attestation fiscale.

Ces montants seront automatiquement reportés sur votre déclaration de revenus 2018.



Changement de situation, prévenez la MSA sans tarder !

Déménagement, naissance, mariage, séparation, garde alternée des enfants... Déclarez facilement vos changements de situation depuis Mon espace privé.

Il est important de signaler ces changements, dès qu'ils surviennent, afin que le calcul de vos droits soit le plus rapide et le plus juste possible car l'attribution et / ou le montant de vos prestations en dépendent.

Tout sur l'offre Tesa

Avec les obligations liées à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) et à la mise en place du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, les informations demandées aux employeurs de main d'œuvre ont évolué.

Pour simplifier l'emploi des salariés et répondre au mieux aux besoins des entreprises agricoles, la MSA adapte son offre de services Tesa.

Retrouvez toutes les informations sur le Tesa simplifié, le Tesa+ et la DSN ou l'accompagnement proposé sur : tesa.msa.fr



Une demande de retraite en ligne commune à tous les régimes



Un nouveau service de demande de retraite en ligne commun à tous les régimes est disponible. Accessible depuis l'espace privé du site lorraine.msa.fr, il permet de demander sa retraite en une seule fois à l'ensemble de ses régimes, de base et complémentaires.

Un service simple, pratique et sécurisé

Le service est proposé par tous les régimes de retraite obligatoires sous le logo Info Retraite. Il dispose de nombreux avantages pour simplifier la demande de retraite des assurés proches de la retraite.

- Simple : une seule demande de retraite pour l'ensemble des régimes. Le formulaire de demande en six étapes est personnalisé et pré-rempli.
- Pratique : une démarche 100 % dématérialisée. La saisie des informations personnelles, le dépôt des justificatifs obligatoires et le suivi de la demande se font en ligne.
- Sécurisé : la connexion se fait avec FranceConnect, l'accès aux services publics en ligne sécurisé.

Le service est gratuit et garanti aux assurés de faire valoir leurs droits sans risque d'en oublier puisque que les régimes auxquels ils ont cotisé sont automatiquement proposés.

Bon à savoir

La retraite n'est pas attribuée automatiquement : c'est à vous de choisir votre date de départ. Nous vous conseillons de déposer votre demande 4 à 6 mois avant la date que vous avez choisie. Le délai nécessaire pour demander votre retraite peut varier selon les régimes auxquels vous avez été affilié.